Ville de Lausanne

Communiqué

Urbanisme

Un regard renouvelé sur le patrimoine lausannois

La première étape de révision du recensement architectural de Lausanne a démarré le 14 mai dernier. Gérée par le Canton de Vaud, cette démarche revêt une grande importance pour la Ville, très active dans la préservation de son patrimoine bâti. Une fois mis à jour, le recensement architectural constituera un précieux outil pour la Ville dans sa volonté de planifier son développement avec une meilleure prise en compte du patrimoine bâti et de la singularité de chacun de ses quartiers. De nouveaux objets ou ensembles bâtis seront intégrés.

La Ville de Lausanne se réjouit du lancement de la première étape de révision du recensement architectural de la capitale olympique. Géré par le Canton de Vaud, le recensement a pour objectif de réviser les notes des bâtiments présentant un intérêt patrimonial. De nouveaux bâtiments, de la tour à la villa en passant par des immeubles, seront pris en compte, permettant ainsi une meilleure préservation des objets qui font la richesse et l'identité de Lausanne. Ceci en plus des monuments reconnus unanimement tels que les églises ou maisons de maître déjà classés.

Sept secteurs de la ville sont concernés : le quartier des Fleurettes-Reposoir et des Mouettes-Fontenailles au sud, Tivoli-Croix-Rouge au centre, le secteur Av. de France- Montétan-Chablière à l'ouest, et enfin les avenues Victor-Ruffy et de Béthusy au nord-est. Une fois le recensement révisé et complété, la Ville disposera d'un outil précieux dans la révision du Plan d'affectation communal (PACom), axée sur la protection du patrimoine bâti et la mise en valeur des singularités des quartiers. Le recensement cantonal s'inscrit ainsi pleinement dans la politique de la Ville de renforcement de la mise en valeur et de la préservation de son patrimoine.

Le recensement est consultable sur le guichet cartographique à l'adresse https://map.lausanne.ch/. La révision n'a pas d'incidence pour les habitants, amenés à croiser l'équipe cantonale présente dans les secteurs mentionnés ci-dessus afin de faire l'étude de l'extérieur des immeubles et prendre les objets en photo.

Le recensement architectural de la ville de Lausanne a débuté dans les années 70. Après une première révision dans les années 90, la Ville se réjouit de pouvoir bénéficier d'un regard renouvelé et plus large sur son patrimoine. Cette première démarche pourrait se poursuivre sur plusieurs années afin d'apporter une connaissance encore plus fine des objets qui caractérisent la ville.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Grégoire Junod, syndic de Lausanne, 021 315 22 01**
- **Martine Jaquet, déléguée à la protection du patrimoine, 079 536 56 73**

Lausanne, le 10 juin 2020

Bureau de la communication
Hôtel de Ville | Case postale 6904 | 1002 Lausanne | T +41 21 315 25 50 | presse@lausanne.ch | www.lausanne.ch